

Objet : Reprise des cours en présentiel

Madame, Monsieur,

La Principale
Isabelle Dandine

A compter du 3 mai 2021, tous les élèves du collège Jacques Prévert reprennent leurs cours en présentiel, et ce suivant leur emploi du temps habituel (*la demi-jauge en 4^e et 3^e ne concernant que 15 départements où la situation sanitaire est plus critique*).

Secrétariat
Agnès LEHODEY

Cette reprise s'accompagne d'une évolution du protocole sanitaire entré en vigueur le 1^{er} février 2021, évolution prenant en compte la circulation constatée du virus et notamment le contexte de variantes du virus.

Téléphone
02 33 76 61 31

Fax
02 33 76 61 30

Mél.
ce.0501206p
@ac-caen.fr

Pour rappel, **le port du masque chirurgical ou grand public de catégorie 1 est obligatoire pour les élèves de collège dans les espaces clos comme dans les espaces de plein air de l'établissement (surtout pendant les temps de récréation)**. Les élèves devront donc être munis de deux masques afin de pouvoir en changer après le passage au restaurant scolaire.

20 avenue Jean-François Millet
BP 732
50207
Coutances
cedex

Il est également demandé aux élèves de se munir d'une gourde d'eau pour qu'ils puissent se rafraîchir entre deux séances de cours ainsi que d'un paquet de mouchoirs en papier. Les élèves ne peuvent pas boire au robinet à cause des risques de contamination.

Au restaurant scolaire, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classe, groupes de niveaux) et ce pendant tout le temps du repas. Les élèves devront donc manger avec leur classe de référence, en quinconce, et un élève qui serait amené à se déplacer dans le restaurant scolaire devra impérativement remettre son masque pour le faire.

La survenue d'un cas confirmé parmi les élèves conduit à la fermeture dans les meilleurs délais et au plus tard le lendemain, de la classe concernée pour une durée de 7 jours. Les responsables légaux des élèves seront immédiatement informés.

Si un élève ne respecte pas les règles établies pour la sécurité de tous, il sera exclu de sa classe, la famille sera contactée et un entretien aura lieu immédiatement. Cet échange permettra de fixer les conditions de retour de l'élève dans sa classe. En cas de manquant aux règles de distanciation lors des repas, l'élève pourra être exclu du service de restauration.



2/2

Les parents jouent un rôle :

- Dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de masques, d'une gourde et de mouchoirs en papier jetables, etc.) ;
- De la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ; En cas de température supérieure ou égale à 38° C, votre enfant ne devra pas se présenter au collège ;
- De la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;

Au collège, si un enfant présente des symptômes ou de la fièvre, un lieu est prévu au sein de l'établissement (pas l'infirmier). Les parents devront venir le chercher au plus vite, il ne pourra pas prendre les transports scolaires.

Mme Leblanc, l'infirmière scolaire, est joignable pour toute question au 02 33 76 61 31.

Nous comptons sur votre aide pour que cette reprise en présentiel se déroule dans les meilleures conditions.

La Principale,
Isabelle Dandine

